



Charte du Club du Jeudi

- 1- Le but de ce club est de permettre aux membres de discuter des problèmes économiques ou financiers auxquels ils ont à faire face dans leurs professions.
Et ainsi de générer quelques idées, solutions aux problèmes évoqués, mais toujours dans le cadre du monde de la finance.
- 2- Deux ou 3 fois par an, lorsque l'occasion s'en présente, une présentation peut être faite par un membre du club ou par un orateur extérieur, afin d'enrichir les discussions.
Les membres du club et en particulier son président, tentent d'organiser quelques présentations par un membre du club ou un orateur externe qui donneront une impulsion aux discussions de la séance.
- 3- En cas de décès ou de désistement du président ou du secrétaire choisi par lui, son remplaçant est élu à la majorité. Les nouveaux membres sont admis par le président qui consulte les anciens membres.
La pratique veut que généralement le nouveau membre assiste à une ou deux séances afin que les membres puissent juger de l'adéquation entre la culture du club (les valeurs) et le comportement du candidat et également donner la possibilité au candidat de valider son intérêt pour ce type de rencontre.
- 4- Les membres exercent en général des professions financières, parfois dans le cadre de multinationales, ou sont retraités de telles professions.
- 5- Les membres s'engagent à respecter les principes éthiques tant dans leur comportement vis à vis des autres membres que dans leur vie professionnelle.
- 6- Les membres se réunissent, un jeudi par mois à déjeuner, dans un restaurant du centre ville durant la saison d'hiver et au restaurant du Golf Club de Cognac avec les membres du Club Kiwanis durant la saison estivale, tant que l'un de ses membres fait partie de ce Club de Golf.
7. Les membres sont invités par le président ou le secrétaire en principe le 2^{ème} jeudi du mois, mais avec une certaine souplesse. Le club a dès sa création souhaité ne pas imposer à ses membres de venir chaque mois. En effet, la philosophie de ce club est non pas d'imposer, mais au contraire de permettre à tout un chacun de se sentir à l'aise vis-à-vis de son planning souvent très chargé...C'est le lot de nos membres ayant souvent des postes à responsabilités !
Dans cet esprit, les membres sont libres d'annuler leurs inscriptions au dernier moment, mais doivent en informer le président ou le secrétaire pour des raisons pratiques. L'heure normale d'arrivée est midi. Tout retard risque d'entraîner une sanction
- 8- Le président a le pouvoir d'exclure les membres du Club qui ne respecteraient pas les valeurs éthiques énoncées dans cette charte, après consultations auprès du secrétaire et des plus anciens membres.
- 9- Les membres qui ne participent pas plus de 3 fois par an aux déjeuners s'exposent à se voir exclure du Club.
La philosophie du club étant de laisser une grande liberté aux membres quand à leur planning, il est toutefois recommandé de se rendre au minimum trois fois/an aux déjeuners si l'on souhaite se prévaloir comme membre de ce club. Dans le cas d'absence prolongée (maladie, voyage) le président prendra note des motifs et bien entendu le membre se verra naturellement excusé.
- 10- Les membres s'engagent à respecter la présente Charte et à ne pas tenter d'imposer de nouvelles règles sans en référer au président, qui sur la base d'une discussion avec le secrétaire et les anciens membres prendra position.